

La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 – dont le décret a été publié au *Journal Officiel* le 5 juin 2016 – ouvre la pratique de l'IVG médicamenteuse aux sages-femmes (dès la parution de la liste des médicaments prescriptibles). Cette liste de médicaments sera publiée, à la grande satisfaction de la profession, le 8 août 2016.

Déclaration des Sages-femmes orthogénistes et féministes à propos de l'IVG médicamenteuse

PAR L'ANSFO (ASSOCIATION NATIONALE DES SAGES-FEMMES ORTHOGÉNISTES)

Immédiatement, comme à chaque extension des compétences des sages-femmes, les associations professionnelles habilitées à assurer les formations de ces expertises nouvelles, ont été sollicitées par un nombre important de sages-femmes. Ce sens notable de la responsabilité professionnelle n'est pas nouveau. Il avait déjà été mentionné par les responsables des DIU lors de l'extension des compétences de la profession en matière de gynécologie et de contraception.

Cet enthousiasme est en l'occurrence temporisé par la réflexion féministe que courageusement la profession tient à porter à la connaissance des autorités de santé. En effet, l'élargissement des techniciens à la pratique de l'IVG médicamenteuse déséquilibre l'offre de soin. En enrichissant les praticiens en matière d'IVG médicamenteuse et en réduisant celle en matière d'IVG par aspiration (fermeture de centres, non-remplacement des Ivégistes partant à la retraite), le choix des femmes est forcément biaisé, voire dans certains secteurs, appelé à disparaître.

La sage-femme est le personnel dédié, dès son commencement, à la grossesse. Son expertise quotidienne à réaliser des gestes endo-utérins est le cœur même de son métier (délivrance artificielle, révision utérine, pose de dispositif intra-utérin, frottis, etc.).

Par ailleurs, les sages-femmes se sont engagées massivement dans les formations concernant les maltraitances faites aux femmes et font preuve concrètement et modestement, chaque jour, de l'intérêt qu'elles ont pour la cause des femmes.

Devant ce constat de santé public de restriction de l'offre de soin en matière de méthodes d'IVG ;

Devant les objections, voire les réticences compréhensibles des organismes de formation aux IVG médicamenteuses à former les sages-femmes ;

Les sages-femmes de l'ANSFO, toutes impliquées dans l'IVG, demandent la pratique de l'aspiration et du respect de la clause de conscience qui lui est inhérente.

Nous sommes conscientes, à la fois de l'urgence à prendre cette mesure et de la période électorale actuelle peu favorable au changement. Cette orientation féministe en matière de santé publique nécessite assurément un véritable courage politique et concerne, au-delà d'une profession, la moitié de la population. •